



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 septembre 2024 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2024 09 16 -09- FONCIER – Autorisation à Monsieur le Maire de signer une convention de servitudes au profit d'ENEDIS sur la parcelle AC 627- Rue de la Déserte

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 03/09/2024
En exercice :	33	
Présents :	24	Affichage de la convocation : 10/09/2024
Pouvoirs :	6	
Votants :	30	Affichage du compte rendu : 19/09/2024
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir :		
M Safi BOUKACEM donne pouvoir à M Daniel JULLIEN M Olivier DEROZARD donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER Mme Geneviève HECTOR donne pouvoir à M Henri COQUARD M Sylvère MATHIEU donne pouvoir à Mme Brigitte REGIS MOREAU Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M Jean-Pierre NEMOZ		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON Mme Sandrine ARNAUD Mme Anne LANSON- PEYRE DE FABREGUES		

Mme Béatrice DUMORTIER est élue secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la société ENEDIS sollicite une servitude sur la parcelle communale cadastrée AC 627, située rue de la Déserte, pour l'implantation d'un nouveau réseau pour l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

Les droits de servitude consentis à ENEDIS sont les suivants :

1/ Etablir à demeure dans une bande de 1 m de large, 1 canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 61 mètres.

2/ Etablir si besoin des bornes de repérage

3/ Encastrier un ou plusieurs coffret(s) et/ou ses accessoires notamment dans un mur, un muret ou une façade, avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade de 6 mètres

4/ Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent la pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé qu'ENEDIS pourra confier ces travaux au propriétaire si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur (art L 554-1 et suivants et art R 554-1 et suivants du code de l'environnement ; arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution).

5/ Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc)

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la convention de servitude de passage, conclue pour la durée des ouvrages des câbles souterrains ou de tous les autres ouvrages qui pourraient leur être substitués et de l'autoriser à la signer.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :**

**30 suffrages exprimés : 30 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

- APPROUVE** la convention de servitudes à signer avec ENEDIS pour l'installation d'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 61 mètres sur la parcelle communale cadastrées AC 627 ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention de servitudes ci-annexée et tous les documents s'y rapportant.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

19.09.2024

et de la publication en mairie le

19.09.2024

La secrétaire

Béatrice DUMORTIER

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

